

# RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 4/10/2019, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Stéphanie COLIN, Danielle CHARTON, Véronique MOULIN.  
Messieurs David ALRIVIE, Thierry BRUGGEMAN, Jean-Pierre GALLOIS, Guy PIQUET, Sylvain QUOIRIN, Stéphane ROLLET, Franck WILFART

Pouvoir : Ariane VEILANDE donnant pouvoir à Stéphanie COLIN

Absents excusés : Coralie ARNOLD et Franck BLANCHARD.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GALLOIS.

---

Le compte rendu de la séance du 22 juillet 2019 est adopté à l'unanimité.

## Travaux en forêt communale 2019 N° 001 – 07/10/19

Monsieur Bruggeman, 1<sup>er</sup> adjoint, présente un devis de l'ONF pour les travaux 2019 pour un montant de 37 715.10 € TTC.

Une 1<sup>ère</sup> tranche de travaux a été validée en juillet 2019 pour un montant de 11 782.72 € TTC.

Suite à la commission des bois du 26/08/2019 et à la visite sur le site, la commission propose :

Une 2<sup>ème</sup> tranche de travaux pour un montant de à 12 164,03 € HT soit 13 380,43 € TTC, qui comprend :

- parcelle 72 : Elagage manuel de peupliers.
- parcelle 12 : Ouverture de cloisonnement d'exploitation au broyeur.
- parcelle 40/41 : Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur dans une régénération de moins de 3 mètres et dégagement manuel en plein de régénération naturelle feuillue avec couperez-terre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE la première tranche des travaux pour un montant de 12 164,03 € HT soit 13 380,43 € TTC.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 11

**Itinéraire technique sylvicole de régénération naturelle de la parcelle 26  
N° 002 – 07/10/19 ANNULE ET REMPLACE**

L'aménagement forestier de notre forêt communale cible un enjeu de renouvellement par régénération naturelle de la parcelle 26 et la glandée de l'année 2018 permet d'engager ce renouvellement.

L'Office National des Forêts présente un itinéraire technique sylvicole de régénération naturelle pour la période 2019-2030 comprenant une estimation des dépenses annuelles à prévoir et des recettes attendues par la vente des bois de la parcelle.

Par délibération, le conseil municipal approuve cet itinéraire sylvicole, en acte le coût prévisionnel de 52 350,62 € HT soit 57 585,68 € TTC et les recettes escomptées pour un montant estimatif de 176 000 € HT ; il en confie le suivi à l'Office National des Forêts, conformément à la programmation pluriannuelle prévue.

Les travaux continueront à faire l'objet d'une programmation annuelle basée sur le présent itinéraire et sur laquelle le conseil municipal devra délibérer.

Le projet de renouvellement nécessite un investissement pour la période 2019-2030, supérieure à un mandat municipal.

Dans un esprit de pérennisation pour notre forêt communale, nous sollicitons l'Office National des Forêts pour une contractualisation de cet investissement sur la période définie conformément à l'itinéraire technique sylvicole détaillé et joint à cette délibération.

Vote : Pour 11

**Itinéraire technique sylvicole de régénération naturelle de la parcelle 24  
N° 003 – 07/10/19 ANNULE ET REMPLACE**

L'aménagement forestier de notre forêt communale cible un enjeu de renouvellement par régénération naturelle de la parcelle 24 et la glandée de l'année 2018 permet d'engager ce renouvellement.

L'Office National des Forêts présente un itinéraire technique sylvicole de régénération naturelle pour la période 2019-2029 comprenant une estimation des dépenses annuelles à prévoir et des recettes attendues par la vente des bois de la parcelle.

Par délibération, le conseil municipal approuve cet itinéraire sylvicole, en acte le coût prévisionnel de 50 958,71 € HT soit 56 054,58 € TTC et les recettes escomptées pour un montant estimatif de 126 000 € HT ; il en confie le suivi à l'Office National des Forêts, conformément à la programmation pluriannuelle prévue.

Les travaux continueront à faire l'objet d'une programmation annuelle basée sur le présent itinéraire et sur laquelle le conseil municipal devra délibérer.

Le projet de renouvellement nécessite un investissement pour la période 2019-2029, supérieure à un mandat municipal.

Dans un esprit de pérennisation pour notre forêt communale, nous sollicitons l'Office National des Forêts pour une contractualisation de cet investissement sur la période définie conformément à l'itinéraire technique sylvicole détaillé et joint à cette délibération.

Vote : Pour 11

**Révision de loyer  
N° 004 – 07/10/19**

Monsieur le Maire informe, qu'il convient de revoir le montant du loyer du logement 5B Rue des Forges à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

Le montant du loyer actuellement est de 470 € pour 80 m<sup>2</sup>, alors que le logement 5A rue des forges est à 300 € pour 60 m<sup>2</sup>, proportionnellement il convient de fixer un loyer pour le 5B à 400 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **ACCEPTE le montant proposé,**
- **AUTORISE le maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 11

**Arrêt dérogatoire des Pommerats – Circuit n° 15  
N° 005 – 07/10/19**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention avec le service transport du conseil général de l'Yonne, suite à notre accord pour l'arrêt de car des Pommerats sur le circuit n° 15 du Collège Marcel Aymé de Saint Florentin est renouvelée.

Cette convention est établie pour la durée du marché, soit de 2019 à 2023.

Le coût sera de 1.67 € HT du km par jour soit pour 2 km : 3.34 € HT par jour (hors révision tarifaires), le conseil régional émettra à la fin de chaque année scolaire un titre de recette à la commune.

**Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Donne son accord,**
- **Autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 11

**Création poste Adjoint Animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe  
N° 006 – 07/10/19**

Un agent d'animation peut prétendre à un avancement de grade sur ancienneté.

Au vu des nouvelles missions de Direction confiées à cet agent, Monsieur le Maire propose d'ouvrir le poste d'adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,**

- **CREER un poste d'Adjoint d'animation Principal de 2<sup>ème</sup> classe sur la base de 28.10 h annualisées.**
- **SUPPRIME le poste d'adjoint d'animation à 31h.**
- **AUTORISE le Maire à signer tous documents nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 11

**Expertise de compteur d'eau  
N° 007 – 07/10/19**

Monsieur le Maire propose qu'un compteur dont les volumes enregistrés et contestés par un administré soit vérifié par un organisme extérieur.

Le coût de cette expertise sera imputé à la mairie si le compteur est défectueux mais si l'expertise ne fait part d'aucune anomalie, ce coût sera à la charge de l'administré.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- - **APPROUVE la proposition.**
- - **FIXE le prix forfaitaire de l'expertise à 250 € TTC.**
- - **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 11

**Assurance Hangar à Bois déchiquetés  
N° 008 – 07/10/19**

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'assurer le hangar à bois déchiquetés.

L'assureur de la commune GROUPAMA a proposé une cotisation annuelle de 99,84 € TTC pour les garanties suivantes :

- Incendie et risques annexes, évènements naturels
- Catastrophes naturelles
- Attentats

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **APPROUVE la proposition.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour

**Décision modificative Eau n°1  
N° 009 – 07/10/19**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision modificative à prendre au budget Eau 2019 afin de pouvoir payer l'échéance de l'avance de l'Agence de l'Eau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE la modification suivante :**

<b>Désignations</b>	<b>Diminution sur crédits ouverts</b>	<b>Augmentation sur crédits ouverts</b>
Compte 1687 Autres dettes		+7 600 €
Compte 022 Dépenses imprévues	- 7 600 €	
Compte 023 Virement section d'investissement		+7 600 €
Compte 021 Virement de la section d'investissement		+7 600 €

- **DONNE son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 11

**Choix de l'emprunt pour achat de véhicules  
N° 010 – 07/10/19**

Monsieur le Maire informe qu'il convient de réaliser un contrat de prêt d'un montant total de 40 000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement de l'achat du tracteur.

**Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée.**

**DELIBERE à l'unanimité,**

Pour le financement de cette opération, Monsieur le Maire est invité à réaliser auprès du Crédit Agricole un contrat de Prêt composé d'une ligne du Prêt pour un montant total de 40 000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

**Durée d'amortissement** : 7 ans

**Périodicité des échéances** : Trimestrielle

**Taux d'intérêt actuariel annuel** : Taux fixe à échéances constantes à 0.28 %

**Commission d'instruction** : Amortissement du capital constant

**Déblocage des fonds** : 10 % minimum dans le mois qui suit l'édition des conventions de prêt, appels de fonds possible jusqu'en février 2021.

**Remboursement anticipé** : Indemnité semi-actuarielle + 2 mois d'intérêts.

**Frais de dossiers** : 100 €.

A cet effet, Sylvain QUOIRIN, Maire, délégataire est dûment habilité, à signer seul le contrat de Prêt réglant les conditions de ce contrat et la demande de réalisation de fonds.

**Le conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **Donne son accord**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.**

Vote : Pour 11

**Décision modificative Commune n° 2  
N° 011 – 07/10/19**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision modificative à prendre au budget Commune 2019 afin de pouvoir acheter le tracteur.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- **DECIDE la modification suivante :**

Désignations	Augmentation sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2182 – Matériel de transports	40 000 €	
R 1641 - Emprunts		40 000 €

- **DONNE son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 11

**Dénomination du parvis des Justes  
N° 012 – 07/10/19**

Pendant la guerre, la famille Fournier du hameau de Vigny a protégé et sauvé de la déportation sept enfants des familles Fechter et Zélik.

Monsieur le Maire a proposé d'honorer cette famille ainsi que la population qui les a soutenus en installant sur le parvis de l'église une plaque commémorative qui a été entièrement remboursée par la souscription lancée.

L'installation de cette plaque en haut du grand escalier de la chaufferie nécessite de nommer ce parvis.

Monsieur le Maire propose de le nommer « Justes parmi les nations ».

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

- **DONNE son accord.**
- **Autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 11

**INFORMATIONS**

- **Communauté de communes :**
  - o Fonds de concours
  - o Adhésion au CAUE\*
  - o Taxe pour le tourisme
  - o Rapport du SPANC
  - o Exonération de la taxe d'ordures ménagères
  - o Service des gens du voyage
  - o Vente de l'hôtel de l'Est
- **Mini-crèche « Pomme d'Api » :**  
Compte rendu de la réunion de septembre avec la Caisse d'Allocation Familiales : La participation des communes est toujours insuffisante (refus de certaines) et la CAF verse toujours leur participation avec beaucoup de retard.
- **Messe à l'église de Venizy :** Elles seront désormais indiquées sur le flash info.
- **Point sur le budget des associations :**  
Le conseil municipal est toujours en attente d'une réponse de l'association Venizy Flore, la présidente a été conviée à ce conseil mais ayant des obligations professionnelles, elle sera donc conviée au prochain conseil municipal du 18 novembre.
- **Inaugurations :**
  - o Parvis des Justes : Prévues le vendredi 29 novembre à 11 heures
  - o Bibliothèque – Agence Postale : Jeudi 5 décembre à 18 heures

Une réunion est prévue le jeudi 10 octobre pour l'organisation.

- **Situation de l'investissement** : Point sur la situation au 1<sup>er</sup> octobre :  
Les chantiers en cours se terminent, d'ici la fin de l'année avec les restes à payer et les subventions restant à recevoir, ainsi que les TVA, l'emprunt relais pourra être remboursé.

**Date des prochains conseils municipaux :**

Lundi 18 novembre 2019 à 19 heures

Lundi 16 décembre 2019 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.  
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 07/10/19 : Travaux en forêt communale 2019

Délibération n° 002 – 07/10/19 : Itinéraire technique sylvicole de régénération naturelle de la parcelle 26 ANNULE ET REMPLACE

Délibération n° 003 – 07/10/19 : Itinéraire technique sylvicole de régénération naturelle de la parcelle 24 ANNULE ET REMPLACE

Délibération n° 004 – 07/10/19 : Révision de loyer

Délibération n° 005 – 07/10/19 : Arrêt dérogatoire des Pommerats – Circuit n° 15

Délibération n° 006 – 07/10/19 : Création poste Adjoint Animation Principal de 2ème classe

Délibération n° 007 – 07/10/19 : Expertise de compteur d'eau

Délibération n° 008 – 07/10/19 : Assurance Hangar à Bois déchiquetés

Délibération n° 009 – 07/10/19 : Décision modificative Eau n°1

Délibération n° 010 – 07/10/19 : Choix de l'emprunt pour achat de véhicules

Délibération n° 011 – 07/10/19 : Décision modificative Commune n° 2

Délibération n° 012 – 07/10/19 : Dénomination du parvis des Justes